

## EXTRAIT DE LA NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE (Art. L.2121-12 CGCT) DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

### Approbation du budget primitif 2022 de la Commune

#### Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants ;

Considérant que l'état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat ou de toute société a bien été communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune conformément aux dispositions de l'article L2123-24-1-1 du CGCT ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors de la séance du 2 décembre 2021, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif de la Commune pour l'année 2022.

La Commune de Pérols se situant dans la tranche des communes de 3 500 à 10 000 habitants, le budget est voté par chapitre et présenté par fonction.

Il est élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M57, référentiel applicable au budget communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il est voté sans reprise des résultats. Ces derniers seront repris lors du vote du budget supplémentaire, après le vote du compte administratif 2021.

Il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 14 233 359,00 €

Il s'équilibre en investissement à la somme de 4 155 459,00 €

Section	Reel/Ordre	Chapitre	Dépense	Recette	
F	Ordre entre sections	023	Virement à la section d'investissement	679 459,00	
		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	841 000,00	150 000,00
	Réel	002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00
		011	Charges à caractère général	2 950 000,00	
		012	Charges de personnel et frais assimilés	6 900 000,00	
		013	Atténuations de charges		60 000,00
		014	Atténuations de produits	1 717 000,00	
		65	Autres charges de gestion courante	807 900,00	
		66	Charges financières	258 000,00	
		67	Charges spécifiques	40 000,00	
		68	Dotations aux provisions et dépréciations	40 000,00	
		70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		807 100,00
		73	Impôts et taxes		113 000,00
		731	Fiscalité locale		12 530 080,00
		74	Dotations et participations		548 019,00
75	Autres produits de gestion courante		25 160,00		
<b>Total Fonctionnement</b>			<b>14 233 359,00</b>	<b>14 233 359,00</b>	

Section	Reel/Ordre	Chapitre	Dépense	Recette	
I	Ordre à l'intérieur de la section	041	Opérations patrimoniales	50 000,00	50 000,00
	Ordre entre sections	021	Virement de la section de fonctionnement		679 459,00
		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00	841 000,00
	Réel			0,00	
		001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	
		024	Produits des cessions d'immobilisations		10 000,00
		10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	255 000,00
		13	Subventions d'investissement		320 000,00
		16	Emprunts et dettes assimilées	732 000,00	2 000 000,00
		20	Immobilisations incorporelles	233 134,00	
		204	Subventions d'équipement versées	60 000,00	
		21	Immobilisations corporelles	2 250 325,00	
		23	Immobilisations en cours	645 000,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	35 000,00			
27	Autres immobilisations financières	0,00			
<b>Total Investissement</b>			<b>4 155 459,00</b>	<b>4 155 459,00</b>	
<b>Total général</b>			<b>18 388 818,00</b>	<b>18 388 818,00</b>	

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter le budget primitif 2022 de la commune.